

**Vie des Quartiers -
Avenants de prorogation 2011 avec les structures associatives de quartier :
Association Sportive d'Education Populaire (ASEP Cras Chaprais)
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux
MJC Besançon Clairs-Soleils - MJC Palente Orchamps -
Versement de l'acompte de janvier 2011**

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : La Ville entretient depuis de longues années des partenariats fructueux avec des associations de quartier labellisées «centre social» par la CAF de Besançon.

Les associations concernées sont la MJC Palente Orchamps, le Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux, l'ASEP Cras-Chaprais et la MJC Besançon Clairs-Soleils.

Chaque partenariat se concrétise au travers d'une convention d'objectifs et de moyens qui se décline annuellement dans un avenant qui détermine le montant de l'aide attribuée par la Ville ainsi que sa répartition sur les différentes actions menées par les structures.

Ces conventions sont principalement assises sur le projet associatif de chacune de ces structures, différent de l'une à l'autre, et sur les réalités des quartiers et les besoins et attentes de leurs habitants, conformément aux attentes de la Ville mais également à celles de la CAF de Besançon dans le cadre des agréments «animation globale» et «animations collectives familles» qu'elle leur délivre.

I - Prorogation 2011

Les conventions cadre ont été passées initialement pour la période 2006/2008. Elles ont ensuite fait l'objet, en 2009 et en 2010 de deux prorogations.

La première prorogation avait été rendue nécessaire par des raisons de calendrier.

La seconde pour reconstruire de nouvelles modalités de conventionnement :

- élargies à d'autres partenaires extérieurs au premier rang desquels la CAF de Besançon,
- plus transversales et prenant mieux en compte les thématiques culturelles, sportives, éducatives et sociales également présentes au sein de ces structures d'animation socioculturelle.

Dans cette perspective, les différentes délégations de la Ville et les partenaires associatifs ont eu de nombreux échanges collectifs au cours de l'année 2010. Ces derniers ont permis d'engager, pour chacune des thématiques relevées ci-dessus, des débats fructueux et animés, susceptibles d'enrichir les futurs conventionnements.

Les structures associatives sont bien évidemment en phase avec ce processus qu'elles ont d'ailleurs souhaité. Mais elles ont également souligné qu'elles étaient elles-mêmes en recherche de nouveaux modes de fonctionnement collectifs (ex : travail autour d'une approche mutualisée de leurs accueils de loisirs à l'été 2010) et qu'il leur fallait du temps pour mener à bien ces projets. Aussi, ont-elles demandé que la construction des nouveaux partenariats puisse se réaliser progressivement, l'échéance de fin 2010 ne devant pas être considérée comme intangible.

Parallèlement, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Besançon entretiennent également de longue date des relations partenariales fondées sur des objectifs communs au service des familles bisontines et envisagent à ce titre d'élargir le champ de leur partenariat en direction des «centres sociaux».

La Ville se reconnaît dans la définition de ce qu'est un centre social (un équipement de quartier à vocation sociale globale, à vocation familiale et pluri-générationnelles, un lieu d'animation de la vie sociale et d'interventions sociales concertées et novatrices) qu'elle peut combiner avec sa propre approche territoriale (le quartier) et thématique (Enfance/Famille, Jeunesse, Animation et Vie de Quartier, Solidarité/Insertion).

L'objectif reste donc bien de mettre en place avec la CAF et les structures associatives un conventionnement qui permette d'assurer la pérennité de ces structures, dans un environnement économique et financier extrêmement tendu (pertes de financements notamment et difficultés économiques des ménages) et des outils communs de service et d'accompagnement.

A noter que le partenariat envisagé avec la CAF inclut bien évidemment les centres sociaux municipaux (MQ Grette Butte, Montrapon Fontaine Ecu et Planoise). En effet, ces structures doivent être intégrées, cette évolution qui vise à ce que le service rendu aux familles bisontines par les centres sociaux soit de la meilleure qualité possible, quel que soit le quartier concerné ou le mode de gestion municipal ou associatif.

Toutes ces perspectives témoignent d'un réel besoin d'approfondir les partenariats et d'une grande vitalité de tous les acteurs, dans un contexte économique complexe qui fragilise les associations de quartier.

Le renouvellement des conventions Ville/structures associatives de quartier en lien avec la CAF constitue donc plus que jamais un objectif de première importance même si la construction de ces nouvelles formes de collaboration nécessite plus de temps que ce qui avait été envisagé.

De ce fait, il apparaît donc nécessaire de proroger une nouvelle fois la convention cadre initiale pour l'année 2011. Toutefois, dans l'hypothèse où les nouvelles conventions seraient prêtes au cours de l'année, elles viendraient se substituer à celles qui sont aujourd'hui prorogées.

II - Avance 2011

Les conventions d'objectifs et de moyens prévoient que les avenants annuels interviennent au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

Afin d'éviter des difficultés de trésorerie aux structures, il est prévu de verser une première avance dès la fin du mois de janvier.

Il est proposé de renouveler ce dispositif. La convention cadre initiale prévoyait en janvier le versement d'une somme égale au quart de la subvention versée l'année précédente.

Interrogées sur la pertinence de ce dispositif, toutes les structures se sont montrées favorables à sa pérennisation, excepté la MJC Besançon Clairs-Soleils, dont la trésorerie est insuffisante à cette période de l'année et qui souhaiterait un apport de la Ville plus important (100 000 €) afin d'éviter de recourir à des emprunts de trésorerie onéreux.

Ainsi, les sommes suivantes seraient versées dès la fin du mois de janvier 2011 :

- MJC Palente Orchamps : 161 842 € de subvention 2010, **soit un acompte de 40 460 €**,
- Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux : 183 310 € de subvention 2010, **soit un acompte de 45 827 €**,
- ASEP Cras-Chaprais : 162 000 € de subvention 2010, **soit un acompte de 40 500 €**,
- MJC Besançon Clairs-Soleils : 269 520 € de subvention 2010 **et un acompte de 100 000 €**.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger pour l'année 2011 les conventions d'objectifs et de moyens passées avec la MJC Palente-Orchamps, le Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux, l'ASEP Cras-Chaprais, la MJC Besançon Clairs-Soleils,

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants de prorogation correspondants et à poursuivre, pour l'année 2011, les négociations avec ces associations dans l'objectif de renouveler les conventions cadre dans une démarche plus transversale et élargie à la CAF,

- de verser dès la fin du mois de janvier 2011 à titre d'avance sur la subvention 2011, les montants suivants :

- . 40 460 € à la MJC Palente Orchamps,
- . 45 827 € au Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux,
- . 40 500 € à l'ASEP Cras Chaprais,
- . 100 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils.

En cas d'accord, la somme totale, soit 226 787 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

«Mme Catherine GELIN : J'avais souhaité que pour le quartier des Tilleroyes une action soit engagée pour évaluer les besoins des parents et des enfants pour bénéficier des activités de ces maisons de quartier. La commission avait l'air d'accord pour étudier avec l'école les possibilités d'acheminer les enfants vers Planoise ou vers les autres maisons de quartier.

M. LE MAIRE : Je pense que ça ne pose pas de problème et qu'il faut effectivement revoir cela.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : En effet, il y a eu une discussion en commission et nous avons pensé qu'il serait judicieux, justement à travers l'école de se renseigner des besoins réels des habitants et d'y associer Abdel GHEZALI pour mettre en route des actions, en fonction aussi des transports.

M. LE MAIRE : Ça a été effectivement discuté en commission et il faut voir cela avec l'Adjoint».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FALCINELLA et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.